

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "Sas prévention RSA" : convention avec l'association mission locale du pays salonais.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par la mission locale du pays salonais relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans son programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement socioprofessionnel.

L'action « Sas prévention RSA » proposée par l'association s'inscrit dans une démarche visant à apporter des solutions à un public jeune vulnérable nécessitant une prise en charge spécifique. C'est une période transitoire avant l'orientation vers des dispositifs tels que le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), la garantie jeune, l'emploi et la formation.

Il s'agit d'un accompagnement socioprofessionnel global destiné à un public jeune souvent exclu du système scolaire sans solution. Il se déroule essentiellement sous la forme d'entretiens individuels approfondis qui assurent le diagnostic, l'orientation, le soutien et l'accompagnement du jeune dans l'objectif d'un suivi emploi et formation.

Parallèlement à ces entretiens, les jeunes entrant dans ce dispositif bénéficient de l'ensemble des actions collectives existantes et offertes par la mission locale.

Les objectifs quantitatifs de l'action sont les suivants :

- intégrer en entrées et sorties permanentes 110 jeunes ayants-droit de bénéficiaires du RSA âgés de 16 à 24 ans sortis du système scolaire ou âgés de plus de 24 ans et éligibles au RSA dans l'année, dont 100 jeunes résidant dans 14 des 17 communes du pôle d'insertion Salon-Berre et 10 dans le canton d'Orgon (4 communes du pôle d'insertion du pays d'Arles) ;
- réaliser l'intégration en emploi ou en formation qualifiante ou professionnalisante de 25 jeunes.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action du 01/01/2019 au 31/12/2019 :

- 110 jeunes accompagnés dont 56 résidant à Salon-de-Provence, 47 dans les communes voisines et 7 dans le canton d'Orgon ;

- 28 sorties positives : 14 CDD > 6 mois, 8 CDI, 1 contrat d'apprentissage et 5 formations qualifiantes. Sur ces sorties positives, 15 jeunes sont éligibles au RSA.
Par ailleurs, 15 aides financières du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et 13 bourses PACEA ont été accordées.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2020 au 30/06/2020 (objectifs dans le cadre du plan de soutien au secteur associatif 2020 : 73 accompagnements et 17 intégrations en emploi ou formation qualifiante ou professionnalisante) :

- 77 jeunes accompagnés dont 42 résidant à Salon-de-Provence, 29 dans les communes voisines et 6 dans le canton d'Orgon ;
- 13 sorties positives : 6 CDI, 4 CDD de 6 mois et 3 formations qualifiantes.

Par ailleurs, 6 aides financières du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et 13 bourses PACEA ont été accordées.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2021 au 31/12/2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association mission locale du pays salonais selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 25 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL